

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 août 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CD346

présenté par

M. Nury

ARTICLE 1ER A

RAPPORT ANNEXÉ

Après le mot : « mobilité », rédiger ainsi la fin de l’alinéa 64 :

« , les véhicules autonomes et connectés et le développement d’un réseau de bornes de recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit de faire entrer le développement d’infrastructures de recharge électriques pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables dans une enveloppe destinée à aider les autorités organisatrices dans les mutations des mobilités du quotidien.

Une enveloppe de 50 millions d’euros est prévue pour accompagner les innovations, les nouveaux services de mobilité et les véhicules autonomes et connectés. L’amendement prévoit d’agréments cette enveloppe du développement du réseau de bornes de recharge afin de permettre l’utilisation quotidienne de ces modes de transport moins polluants.